

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR
Circulaire du ministre de l'intérieur du 28 novembre 2012

Réf. : articles L311-13, L313-7, L313-10, L313-11 7°, L312-1, L312-2, L313-14, L313-15, code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe, trombone, pochette plastique ou sous chemise. Les documents fournis doivent également être uniquement au format A4.

Pour formuler votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : demande d'admission exceptionnelle au séjour

Ce dossier est à présenter complet (originaux et photocopies) lors de votre dépôt en préfecture.
En cas de dossiers incomplet, il vous appartiendra de vous représenter avec les documents manquants.

Demandeur : Etat-civil, nationalité, adresse, coordonnées

Nom :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Sexe : F M

Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse actuelle (en cas d'hébergement, le préciser)

Tél :

Mél :

Date d'entrée en France :obligatoire.

Condition : Irrégulière Régulière avec un visa. Nature du visa : date d'expiration.....

Situation familiale

Célibataire

Veuf (ve)

Divorcé(e)

Concubin depuis :

PACS le :

Marié(e)

célébré le : à

si mariage à l'étranger : transcription au consulat de France de le:

Concubin(e)/conjoint(e)

Nom :

Prénom :

<i>Nationalité :</i> <i>Date de naissance :</i> <i>Lieu de naissance:</i> <i>Lieu de résidence actuelle.....</i>	<i>Situation au regard du séjour :</i> <input type="checkbox"/> <i>Irrégulière</i> <input type="checkbox"/> <i>Régulière, titre de séjour n°</i>
--	--

Nom :	Prénom :	Nationalité	date et lieu de naissance	Lieu de résidence actuelle

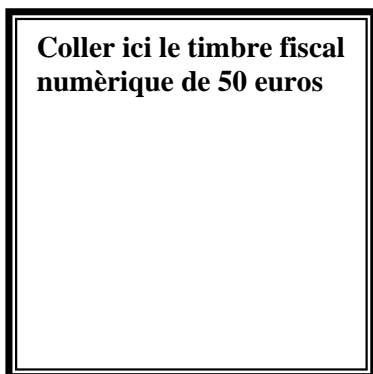
FAMILLE DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE

lien de parenté	nom :	prénom :	Lieu de résidence actuelle

FAMILLE EN FRANCE

lien de parenté	nom :	prénom :	Lieu de résidence actuelle

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et conformément à la réglementation au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous êtes redevable d'une **taxe de chancellerie de 200 €** due à la première demande de titre de séjour si vous êtes entré en France sans les documents et visas exigés pour vous y installer durablement ou vous y êtes maintenu irrégulièrement dont 50 € non remboursable perçu lors du début de l'instruction de votre demande.



Les timbres fiscaux ne sont pas vendus en préfecture. Vous devez préalablement les acheter dans un bureau de tabac habilité, dans les recettes des impôts. Vous pouvez également les acheter sur le site internet officiel de l'état :

<https://timbres.impots.gouv.fr>

Liste des pièces à fournir à l'appui de votre demande en fonction de votre situation :

Originaux et photocopies :

Pour vous

- lettre de demande explicative de votre situation**
- passport avec lequel vous êtes entré en France et **passport en cours de validité (toutes les pages)***
- 3 photographies d'identité avec vos nom et prénom écrits au dos*
- acte de naissance*
- justificatif de domicile de moins de trois mois*
- en cas d'hébergement, fournir une attestation d'hébergement, la pièce d'identité de l'hébergeant, la taxe d'habitation de l'hébergeant, **justificatifs officiels à votre nom, à l'adresse d'hébergement et attestant de votre résidence effective en Seine et Marne d'au moins 6 mois***
- attestation d'assurance maladie (sécurité sociale)*
- avis d'imposition délivré par les services fiscaux (copie intégrale)*

Justification de l'ancienneté de la résidence habituelle en France

- tout document émanant d'une administration publique (préfecture, service social et sanitaire, établissement scolaire, juridiction, attestation AME, documents URSSAF ou ASSEDIC, avis d'imposition sauf s'il n'indique aucun revenu perçu en France, factures d'hôpital,...)*
- tout document émanant d'une administration privée (bulletins de salaire, relevé bancaire présentant des mouvements, certificat médical,...)*
- toute décision prise à votre encontre (OFPRA, CNDA, préfecture, tribunal administratif ...)**
- tout document personnel*

Et tout autre élément que vous estimerez utile de produire à l'appui de votre requête

Pour votre conjoint (e), concubin (e)

- copie intégrale du livret de famille*
- acte de mariage*
- pièce d'identité du conjoint ou du concubin (carte nationale d'identité française ou carte de séjour)*
- tous les justificatifs depuis le début de la vie commune avec le conjoint ou concubin*
- attestation de prise en charge du conjoint*

Pour vos enfants

- acte de naissance des enfants*
- justificatifs de scolarité des enfants (tous les certificats prouvant au moins **3 ans** de scolarité)*
- justificatifs de la présence en France des enfants (carnet de santé, ...)*
- attestation de la CAF*

Pour les jeunes majeurs entrés mineurs sur le territoire français

- justificatifs de la présence en France depuis au moins 2 ans à la date du 18^{ème} anniversaire*
- justificatifs d'un parcours scolaire assidu et sérieux*
- tous les justificatifs des liens avec la famille proche en France*
- justificatifs que le jeune est à la charge effective de la cellule familiale en France*
- pièce d'identité des parents (passport ou d'identité nationale, carte de séjour si en situation régulière)*
- attestation de prise en charge des parents*

Pour les jeunes majeurs entrés mineurs isolés sur le territoire français

- justificatifs de la prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance*
 - justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la scolarité et/ou de la formation professionnelle*
 - justificatifs de la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine*
- avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française*

Liste des pièces à fournir à l'appui de votre demande pour le travail :



TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Documents relatifs à votre situation professionnelle passée

- copie de tous vos bulletins de salaire depuis que vous avez commencé à travailler en France
- Copie de tous vos contrats de travail depuis que vous avez commencé à travailler en France
- Tout document justifiant de votre qualification et/ou de votre expérience professionnelle : copie des diplômes obtenus en France et à l'étranger avec traduction officielle en français, attestation de travail, curriculum vitae détaillé...
- attestation de concordance de votre employeur si vous avez travaillé sous un autre nom
- copie du document que vous avez présenté pour travailler sous cet autre nom

Documents relatifs à votre demande de régularisation par le travail

- lettre manuscrite dûment motivée justifiant votre demande
- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail
- Votre curriculum vitae
- promesse d'embauche en CDI ou CDD d'au moins 6 mois (toutes les promesses d'embauche en cas d'employeurs multiples)
- si intérim : CDI ou CDD d'au moins 12 mois

Documents relatifs à l'employeur qui soutient votre régularisation

- Formulaire « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France » (Cerfa n°15186*01, feuillets 1 et 2 en 4 exemplaires)

Ces formulaires doivent être obligatoirement complétés par votre employeur, uniquement en ligne sur internet au lien suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15186.do

A l'aide de la notice au lien suivant :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51882&cerfaFormulaire=15186>

- Lettre explicative et détaillée motivant le recrutement de ce salarié, indiquant les fonctions exactes qu'il va exercer au sein de l'entreprise et précisant son positionnement dans la grille conventionnelle des classifications applicables.
- Extrait K.BIS pour les entreprises personnes morales, ou extrait d'immatriculation à la chambre des métiers et carte d'artisan pour les entreprises personnes physiques (artisans / commerçants) récent, sauf modification significative intervenue pendant cette période ou récépissé de dépôt de déclaration de l'association auprès de la préfecture,
- Déclaration unique d'embauche
- Mention de l'accord ou de la convention collective applicable,
- Copie des 2 dernières pages du registre unique du personnel ou copie des 3 dernières déclarations des mouvements de personnel pour les établissements de plus de 50 salariés,
- Copie du dernier bordereau déclaratif mensuel ou trimestriel adressé à l'URSSAF ou à la caisse de la MSA ou attestation de compte à jour délivrée par ces organismes,
- Copie du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés du bâtiment ou des travaux publics lorsque ce versement est obligatoire,
- Copie de la dernière déclaration mensuelle ou trimestrielle adressée aux services fiscaux.

Je soussigné, certifie sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts.

Fait à.....le..... [signature du demandeur](#).....

Les documents fournis feront systématiquement l'objet de vérifications d'authenticité. Toute production de faux document entraîne le rejet de la demande et peut être poursuivi pénalement de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende (article Article 441-1 du Code pénal).